

Salaire des enseignants : revalorisation ou entourloupe ?

 alternatives-economiques.fr/salaire-enseignants-revalorisation-entourloupe/00091246



Revalorisation, rattrapage, ajustement, mise à niveau, compensation ? Quel terme choisir pour parler des promesses actuelles concernant les salaires des enseignants dans le contexte de la réforme des retraites ? Et si le bon terme était celui d'« entourloupe » ? En effet, les propositions qui sont faites oublient que la situation ne se limite pas aux seules retraites mais à bien d'autres retards accumulés et ne règlent en rien les problèmes d'attractivité et de prestige de ce métier. Attention aux astuces de la communication politique...

Revalorisation(s)

On ne devrait pas parler d'une, mais de quatre « revalorisations ».

La compensation pour maintenir le niveau des pensions de retraite, compte tenu du calcul par points et du faible nombre de primes dans la profession.

Le rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires, sachant que le point d'indice est gelé depuis neuf ans (avec un petit dégel en 2016).

La mise à niveau des salaires des enseignants par rapport aux autres salariés français ayant des niveaux de diplôme équivalents, pour retrouver de l'attractivité.

Une revalorisation du métier d'enseignant par rapport aux autres pays, comme le suggèrent les enquêtes internationales.

Compensation ?

En ce qui concerne la compensation pour maintenir le niveau des pensions de retraite, les promesses qui sont faites sont de 400 millions d'euros par an sous forme de primes. On voit donc ce qui se dessine : faire travailler davantage et/ou valoriser des missions réalisées par les enseignants. Il s'agit d'une augmentation ciblée et en aucune façon de la prise en compte de l'ensemble des enseignants. Si on faisait cela, le calcul a été vite fait par Emmanuel Macron lui-même à Rodez, le 3 octobre dernier : « *Si je voulais revaloriser, c'est 10 milliards. On ne peut pas mettre 10 milliards demain, c'est vos impôts.* »

La grève est l'expression d'un malaise qui va bien au-delà de la question des retraites qui n'est qu'un révélateur d'autres motifs de colère

La compensation, dans cette logique et étant donné les sommes en jeu, ne concernerait que les enseignants (et pas tous...) qui rentreraient dans la retraite par points pour leur permettre d'avoir des pensions qui soient « *les mêmes que celles des fonctionnaires de catégorie A* », comme l'a dit Jean-Michel Blanquer ce mardi sur France Inter.

Est-ce que cela répond aux attentes des enseignants ? On peut en douter. D'abord parce que la parole publique a été profondément dévalorisée et surtout parce que les motifs de contentieux sont bien plus profonds. C'est d'ailleurs ce qui explique la forte mobilisation des enseignants : la grève est l'expression d'un malaise qui va bien au-delà de la question des retraites et n'est qu'un révélateur d'autres motifs de colère.

Rattrapage ?

En ces temps où l'on parle beaucoup de réchauffement, le point d'indice, lui, reste gelé. Cela fait plus ou moins neuf ans que celui-ci ne bouge pas. Or, c'est un élément central dans le calcul de la rémunération d'un fonctionnaire. Pour faire varier leur salaire brut, l'Etat peut augmenter le point d'indice. C'est ce qu'il faisait, de manière régulière, pour que les salaires augmentent au rythme de l'inflation et que le pouvoir d'achat soit préservé. Or, depuis neuf ans, hormis un changement d'échelon, une promotion ou un changement de poste, les agents de la fonction publique n'ont donc pas vu leur salaire augmenter durant cette période.

Il y a eu une vraie revalorisation en 2017 sous François Hollande et une vraie politique en faveur du primaire avant qu'Emmanuel Macron ramène la rigueur

Il y a eu une exception avec l'année 2016, où l'on a pris en compte cette revendication et reconsidéré la gestion des carrières et des rémunérations (PPCR). En 2017, le gouvernement fraîchement arrivé au pouvoir a réglé le point fonction publique (toujours congelé !) et le blocage des accords PPCR. Il y a eu une vraie revalorisation en 2017 sous François Hollande et une vraie politique en faveur du primaire avant qu'Emmanuel Macron ne ramène la rigueur. C'est ce que rappelle le *Café pédagogique* en s'appuyant sur une note au sujet des salaires enseignants réalisée par la DEPP (Direction

de l'évaluation la prospective et la performance), la division du ministère qui produit des études. Pour mémoire, ce gel du point d'indice concerne toute la fonction publique et pas seulement l'Education nationale.

Quelle est l'ampleur de la perte de pouvoir d'achat ? Des études l'évaluent entre 20 et 40 %. Un jeune enseignant touchait deux fois le Smic au début des années 1980, contre 1,3 fois aujourd'hui. Une autre étude menée au milieu des années 2000 par les économistes Btissam Bouzidi, Touria Jaaidane et Robert Gary-Bobo avait établi une perte de pouvoir d'achat de 25 % entre 1981 et 2004, sous l'effet conjoint du gel du point d'indice et de l'évolution des cotisations sociales.

Malheureusement le « gel » est toujours d'actualité selon les déclarations ministérielles. Et cette perte de pouvoir d'achat est au cœur d'un sentiment de déclassement qui touche les enseignants.

Mise à niveau ?

Les enseignants ont le sentiment d'un déclassement et d'une perte de prestige de leur métier. Bien sûr, cela ne se réduit pas à la seule dimension matérielle. Les conditions de travail et le manque de confiance de la hiérarchie sont aussi des facteurs explicatifs. Reste que le métier d'enseignant a perdu de son attractivité et peine à recruter.

En France, un professeur des écoles gagne 72 % de ce qu'il pourrait escompter avec son niveau de diplôme s'il travaillait ailleurs que dans l'Education nationale

La réforme de la formation risque d'accentuer ce problème. En plaçant le concours en fin de master 2 (Bac + 5), on amène chaque candidat à se comparer avec la rémunération de ses camarades qui auraient eux aussi atteint ce grade.

Dans une enquête, l'OCDE a ainsi comparé le salaire enseignant avec ce que ces diplômés gagneraient s'ils avaient opté pour une autre carrière. En France, un professeur des écoles gagne 72 % de ce qu'il pourrait escompter avec son niveau de diplôme s'il travaillait ailleurs que dans l'Education nationale. Au collège, un professeur de français gagne 86 % du salaire de ses camarades d'université. Et au lycée, 95 %.

La question de la rémunération se situe donc à deux niveaux : les enseignants du primaire à niveau égal sont moins payés que ceux du secondaire (30 % de moins en moyenne) et globalement les enseignants français sont moins payés que dans la plupart des pays européens.

Revalorisation ?

L'OCDE, ce n'est pas que Pisa. C'est aussi une enquête fort intéressante qui s'appelle TALIS (*Teaching And Learning International Survey*) et qui porte sur les enseignants. Une partie de ses résultats est reprise dans une autre note récente de la DEPP.

Tous niveaux confondus, les enseignants français gagnent 22 % de moins que la moyenne des pays développés, surtout en début et milieu de carrière, les salaires remontant en toute fin. Les enseignants français gagnent près de 28 000 euros brut par an dans le primaire, contre 29 900 pour la moyenne des pays de l'OCDE. Les profs de lycée français en début de carrière gagnent, eux, 29 400 euros, contre 32 423 euros pour la moyenne des pays de l'OCDE. L'écart se creuse ensuite, en milieu de carrière : par exemple, après 15 ans d'ancienneté, un prof de collège gagne en France 35 550 euros, contre 43 107 euros pour la moyenne de l'OCDE.

┌ Selon l'OCDE « les systèmes performants sont aussi ceux qui offrent des salaires élevés à leurs enseignants, surtout dans les pays au niveau de vie élevé »

Autre enseignement du rapport : entre 2000 et 2018, le salaire des enseignants qualifiés et ayant 15 ans d'ancienneté a augmenté dans la moitié des pays de l'OCDE. L'Angleterre, la France et la Grèce font figure d'exception : le salaire des enseignants y a diminué de respectivement de 3 %, jusqu'à 6 % et 17 %. En France, c'est notamment le gel du point d'indice qui explique cette diminution.

Dans ses dernières publications, y compris Pisa 2018, l'OCDE affirme par ailleurs que « *les systèmes performants sont aussi ceux qui offrent des salaires élevés à leurs enseignants, surtout dans les pays au niveau de vie élevé* ». Mais le salaire, s'il est un élément de la considération de la société à l'égard de ses enseignants, ne peut, me semble-t-il, à lui seul permettre une transformation du métier d'enseignant. Suffirait-il de mieux payer les enseignants pour qu'ils fassent leur métier autrement et de manière plus enthousiaste ?

Au-delà de la rémunération et du sentiment de déclassement qui en découle, il se pose aussi une question de conditions de travail et d'évolution des carrières. Le mythe de la « vocation » est passé et c'est tant mieux. Nous exerçons un métier avec ses joies et ses peines pas forcément « pour la vie » et il faudrait que la gestion des ressources humaines et des carrières soit améliorée. Il faut aussi que les différentes dimensions de ce métier qui ne se réduit pas à la seule présence devant des élèves soient mieux définies et affirmées. Une définition du métier TTC (toutes tâches comprises) qui ne se limite pas à l'impasse du temps de présence devant élèves.

Une vraie négociation ou une « réforme par ruse » ?

Car il faut noter que, dans la plupart des pays, si les salaires sont élevés c'est avec des conditions de travail différentes, marquées par un engagement important et la reconnaissance de toutes les dimensions de ce métier. C'est cette négociation qui n'a pas eu lieu en France avec la revalorisation de 1989, où la lutte syndicale a fait un préalable de l'augmentation de salaires sans qu'il n'y ait au final de réelles contreparties et évolutions.

┌ Alors que ce métier doit être pensé et amélioré collectivement, on privilégie une logique individuelle et porteuse d'encore plus d'inégalités

On ne sait pas si Emmanuel Macron a cet exemple historique en tête, mais ses propos à Rodez le 3 décembre montrent qu'il fait un préalable de la redéfinition du métier par rapport à une revalorisation globale et bien hypothétique : « *Le pacte social implicite qu'on a fait depuis des décennies dans l'Education nationale, c'est de dire : on ne vous paye pas très bien, votre carrière est assez plate, mais vous avez des vacances et vous partez à la retraite avec un système qui est mieux calculé que chez beaucoup d'autres parce que c'est le système où on calcule sur la base des six derniers mois. Ce pacte-là ne correspond plus à la réalité.* »

Puis il a ajouté : « *Les enseignants comme quelques autres professions, je ne peux pas leur dire du jour au lendemain : "vous allez passer dans le nouveau système", parce que leur système est calculé sur les six derniers mois. Si je passe au nouveau système qui est tout au long de la vie, tous les enseignants seront lésés. Donc le passage au nouveau système pour les enseignants ne peut aller qu'avec une transformation de la carrière, de repenser la carrière dans toutes ses composantes.* »

Le choix qui est fait de proposer un système de primes semble indiquer ce qui doit être entendu par « *repenser la carrière* » : une promotion au mérite. Alors que ce métier doit être pensé et amélioré collectivement, on privilégie une logique individuelle et porteuse d'encore plus d'inégalités. On oublie, qu'avant même de redéfinir le métier (ce qui n'est pas selon moi illégitime), il faudrait déjà redonner confiance aux enseignants et répondre à tous les aspects du malaise.

La tentation est grande pour le pouvoir de faire une réforme « par ruse » sans le dire et sans mettre tous les éléments sur la table. L'entourloupe serait de faire passer pour une « revalorisation » pour solde de tous comptes ce qui n'est qu'une faible compensation pour les retraites, en oubliant tous les autres retards et contentieux que l'on vient d'énumérer. Avec les mesures proposées, le malaise enseignant est loin de s'éteindre.

Philippe Watrelot est enseignant, ancien président du CRAP-Cahier pédagogique et chroniqueur pour Alternatives Economiques.